
Erratum

Décision 10695, 1^{er} juin 2015

Loi sur les producteurs agricoles
(chapitre P-28)

Union des producteurs agricoles
— Contributions des fédérations et
des syndicats spécialisés
— Modification

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 17 juin 2015,
147^e année, numéro 24, page 1713.

À la page 1713, au paragraphe 1 de l'article 2 du
Règlement il faut lire «0,97693\$» au lieu de «0,97963\$»;

La secrétaire,
MARIE-PIERRE BÉTOURNAY, *avocate*

63485